GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

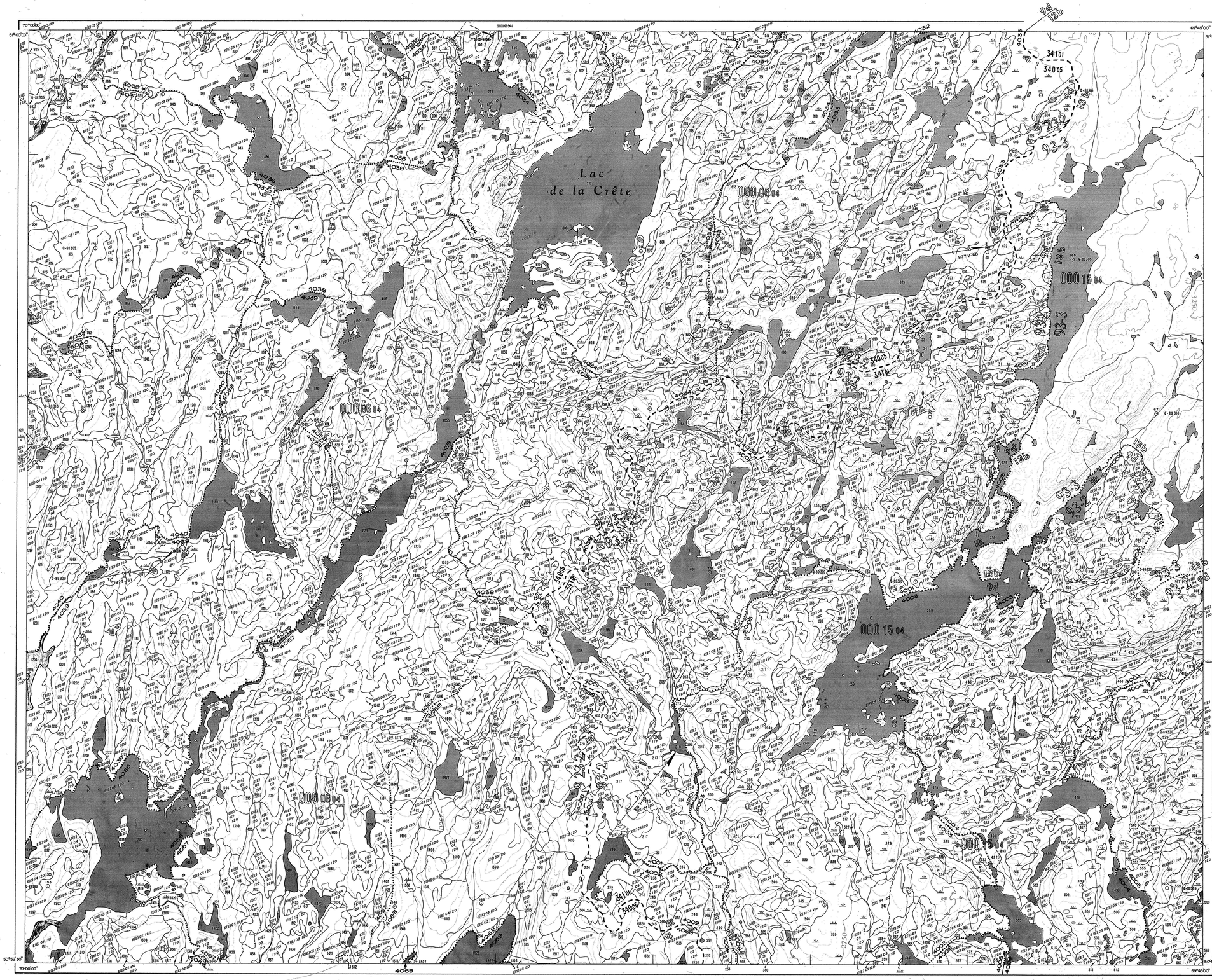

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbanisé, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à mélèze
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à mélèze
— (plantation)
Pessière
— (épinette noire et/ou l'épin rouge occupant plus de 75% de la portée-tion.)
— à mélèze
— à pruche
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pruche
— à mélèze
— (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette blanche
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec pin blanc
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation du thuya)
Pruchière
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— à épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Mélèzin
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à épinette noire et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze hybride)

Résineux	R
— à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— à mélèze	R (M)
— à pin gris	R (PG)
— à thuya (cèdre)	R (C)
— à pruche	R (PR)
— à mélèze	R (M)
— (plantation)	R P
Pessière	S
— (épinette noire et/ou l'épin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (E)
— à mélèze	S (M)
— à pruche	S (PR)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— à pin rouge	S (PR)
— à pin gris	S (PG)
— à sapin et/ou épinette	S (S)
— (plantation d'épinette blanche)	S (S) p
— (plantation d'épinette noire)	S (EN) p
— (plantation d'épinette rouge)	S (ER) p
Sapinière	S
— à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)
— à thuya (cèdre)	S (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— à pin rouge	S (PR)
— à pruche	S (PR)
— à mélèze	S (M)
— (plantation de sapin baumier)	S (S) p
Pinède à pin rouge	Pi
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pi (PR)
— — — avec épinette blanche	Pi (S)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pi (E)
— — — avec mélèze	Pi (M)
— — — avec pin gris	Pi (PG)
— — — avec pruche	Pi (PR)
— — — (plantation)	Pi (PR) p
Pinède à pin rouge	Pi
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pi (PR)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pi (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pi (E)
— — — avec mélèze	Pi (M)
— — — avec pin blanc	Pi (PB)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pi (S)
— — — (plantation)	Pi (PR) p
Pinède à pin gris	Pi
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pi (PG)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pi (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pi (E)
— — — avec mélèze	Pi (M)
— — — avec pin rouge	Pi (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pi (PB)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pi (S)
— — — (plantation)	Pi (PG) p
— — — Plantation de pin sylvestre	Pi (PS) p
Cédrière	C
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EN)
— à mélèze	C (M)
— à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— à pin rouge	C (PR)
— à pin gris	C (PG)
— à pruche	C (PR)
— à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— (plantation du thuya)	C (C) p
Pruchière	Pr
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— à épinette blanche	Pr (S)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— à mélèze	Pr (M)
— à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— à pin rouge	Pr (PR)
— à pin gris	Pr (PG)
— à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— (plantation)	Pr (PR) p
Mélèzin	Me
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me (M)
— à thuya (cèdre)	Me (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (EN)
— à pin blanc et/ou rouge	Me (PB)
— à pin rouge	Me (PR)
— à pin gris	Me (PG)
— à pruche	Me (PR)
— à épinette noire et/ou épinette blanche	Me (S)
— (plantation de mélèze européen)	Me(L) p
— (plantation de mélèze japonais)	Me(J) p
— (plantation de mélèze hybride)	Me(L) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillu	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F (PG)	F (PG)
— — — — avec pin blanc	F (PB)	F (PG)
— — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PG)
— — — — avec résineux	F (R)	F (R)
— — — — avec épinette	F (E)	F (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F (E)	F (R)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (S)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (S)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB(PG)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB(PG)
— — — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	FJ (S)	FJ (S)
Feuillu d'essences tolérantes avec épinette	F (N)	F(N) (E)
— — — — avec pin rouge	F (P)	F(N) (E)
Peupleraie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (S)
— — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PG)
— — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PG)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E	Pe (E (R)
Cédrière avec sapin	Ced (S)	Ced (S)
Cédrière rouge résineux	Ced (R)	Ced (R)
Cédrière résineuse	Cr (R)	Cr (R)
Mélangis à feuillus tolérants	M (F)	M (F) (R)
— — sur station humide	M (F)	M (F) (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences tolérantes	F
— sur station humide	Fa
— sur station humide (plantation)	Fa
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peuplier faux-tremble	Pe
Cytière rouge	Cr
Cytière	C
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	C (B)
— à bouleaux jaunes	C (B)
— à peuplier	C (P)
— à feuillus d'essences tolérantes	C (F)
— à feuillus d'essences tolérantes	C (F)
Plantation de feuillus	Pl (F)
— de bouleaux blancs	Pl(Bb)
— de peuplier	Pl(Pe)
— de peuplier hybride	Pl(Ph)
— de frêne d'amérique	Pl (Fa)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumpe

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Lignes spéciales
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bande	CP
Coupe partielle par bande	CP
Coupe partielle plus épaisseur légère	CP
Chablis partiel	Ch
Épidémie légère	Ep
Brûlis partiel	Br p

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche mentionnés: ⊖ 15-50 % ⊕ 50-99 %

ORIGINE

Coupe totale	.01
Brûlis	.02
Chablis total	.03
Épidémie sévère	.04
Friche	.05
Plantation	.p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
90-50	50-90
100-50	50-100
100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Prog.d.dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne: Prog.d.dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges comprise ds 30 ans; autres peuplements majorité des tiges sur plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ		1 (2m)	2 (7m)	3 (12m)	4 (17m)	5 (22m)	6 (27m)
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 80 %	f
Abrupte	81 % et plus	a
Inaccessible	Cours d'eau	i

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S10 C3 ca 50 m S — 0 — défoliation; 10 — classe de perte; C3 — classe d'âge; ca — code de l'origine; 50 — perturbation; m — classe de hauteur; S — classe de densité; 0 — loca. group. d'essences; C — type de couvert; 10 — groupement d'essences

CARTO. FORÊT. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: POULIN, THERRIAULT INC. (No 55-21)
SIGNATURE:
CARTO. FORÊT. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93*-2*
Unité d'aménagement
Unité de sondage*
Mode de tenure ou de gestion: 000 15 04
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 34101*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4005*
Région écologique: 9d
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne: 1988-89
Carte forestière — Année de publication: 1989
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/5/88
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-M-1	22-N-4	22-N-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-16	22-K-13	22-K-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-9	22-K-12	22-K-11	

22 K/13 N. O.